



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

11^e SÉANCE TENUE LE 2 FÉVRIER 2004

DATE : Le 2 février 2004

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du citoyen, salle des Comités

PRÉSENCES :

Membres

M. Yvon Boucher, président, conseiller district de la Rivière-Blanche (n^o 15)
M^{me} Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull (n^o 8)
M. Richard Jennings, conseiller district de Deschênes (n^o 3)
M. Philippe Thompson, citoyen
M. Paul-Émile Gauthier, citoyen

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personne-ressource

M. Marc Chicoine, coordonnateur / urbanisme

ABSENCE :

M^{me} Linda Giraldeau, citoyenne

1. Ouverture

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 55.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté en ajoutant un sujet à l'article varia.

1. Ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2003
4. Signature du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2003

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2003
6. Date de la prochaine assemblée
7. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 371 321 du cadastre du Québec situé sur le chemin Blanchette, et ceci, dans le but d'aménager un accès et permettre la construction d'un garage pour entretenir et stationner un véhicule commercial lourd au 850, boulevard Lorrain, district Bellevue (n° 13)
8. Parole aux citoyennes et citoyens
9. Varia :
 - a) Taxation agricole
10. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2003

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2003 est accepté tel que présenté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2003

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2003 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2003

On mentionne qu'un suivi relatif à la taxation en zone agricole a été effectué auprès du directeur du Service de l'évaluation de la Ville de Gatineau afin d'obtenir un document comparatif, par secteur de la Ville, des montants de taxes municipales imposés aux producteurs agricoles au cours des dernières années.

On souligne que le Service de l'évaluation ne pourra pas produire un tableau comparatif sur la taxation en zone agricole.

Par ailleurs, on explique que la recommandation relative à la mise en valeur du territoire agricole formulée par le CCA lors de la séance du 24 novembre 2003 a été retenue par la Direction générale et n'a donc pas été présentée au Conseil municipal parce que la Direction considère que la mise en valeur du territoire agricole doit être traitée parallèlement à la révision du plan et des règlements d'urbanisme.

À la suite de plusieurs commentaires formulés au sujet de cette prise de position de la part de la Direction générale, on demande au Secrétaire du CAA d'organiser une rencontre pour faire le point sur ce dossier. En plus de M. Boucher, M. Jennings et M^{me} Laferrière se portent volontaires pour participer à cette rencontre.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 1^{er} mars 2004.

7. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 371 321 du cadastre du Québec situé sur le chemin Blanchette, et ceci, dans le but d'aménager un accès et permettre la construction d'un garage pour entretenir et stationner un véhicule commercial lourd au 850, boulevard Lorrain, district Bellevue (n° 13)

On explique les dispositions applicables de la L.P.T.A.A.Q. et du règlement de zonage de la Ville de Gatineau. On présente une mise en contexte de la demande

d'utilisation d'un terrain à une fin autre que l'agriculture ainsi que les impacts du projet sur le territoire agricole du secteur.

Quelques commentaires sont formulés sur les heures d'arrivée et de sortie du camion, sur le règlement des nuisances (bruit) de la Ville de Gatineau, sur la manière d'informer les requérants de leurs droits et obligations et sur la protection des arbres.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée en vue d'une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 371 321 du cadastre du Québec situé sur le chemin Blanchette, et ceci, dans le but d'aménager un accès et permettre la construction d'un garage pour entretenir et stationner un véhicule commercial lourd au 850, boulevard Lorrain;

CONSIDÉRANT QUE le requérant est propriétaire des lots 1 371 367 et 1 371 321, du cadastre du Québec situés sur le boulevard Lorrain et le chemin Blanchette;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la CPTA en 1988 a permis l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot devant servir au garage du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un chemin d'accès à partir du chemin Blanchette va permettre l'utilisation de la cour arrière et ce, tout en respectant le règlement de zonage numéro 1005-99 de l'ex-Ville de Gatineau, soit d'autoriser dans la zone agricole le stationnement et le remisage d'un véhicule commercial lourd appartenant à un propriétaire qui est camionneur-artisan;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement du chemin d'accès n'aura pas de conséquence sur les activités agricoles du secteur :

R-CCA-2004-02-02/1

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande formulée, à la Commission de protection du territoire agricole, d'utilisation du lot 1 371 321, du cadastre du Québec à une fin autre que l'agriculture, soit dans le but d'y aménager un accès pour la construction d'un garage devant servir à l'entretien et au stationnement d'un véhicule commercial lourd au 850, boulevard Lorrain.

ADOPTÉE

8. Parole aux citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté.

9. Varia :

a) Taxation agricole

Un échange porte sur le niveau de taxation en zone agricole. On souligne, entre autres, que la façon d'appliquer la taxe municipale pour la Société des transports de l'Outaouais devrait être révisée. On mentionne aussi que la Ville de Gatineau tarde à mettre en place toutes les mesures devant mettre en valeur le territoire agricole.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 45.